
Adresse de la société populaire de Mont-Mole (Bonnevillle, Mont-Blanc), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mont-Mole (Bonnevillle, Mont-Blanc), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 190-191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19746_t1_0190_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Citoyens représentans,

Par un nouveau raffinement de scélératesse que nos derniers (15) concevions à peine, des monstres affamés de tyrannie et d'ambition, furent assez osés pour vouloir redonner au peuple françois, des chaînes mille fois plus terribles que celles qu'il a brisé depuis cinq ans. L'anarchie et la confusion, la terreur et l'assassinat, voila les moyens exécrables, par lesquels devoient être consommés le plus grand de tous les forfaits.

L'anéantissement par lambeaux de l'autorité nationale seule capable d'arrêter le fils de ces machinations sinistres, l'entregorgement des patriotes les plus purs, opéré par la discorde et les défiances sans cesse suscitées parmi eux.

Telle étoit la route infernale qui devoit nous conduire au sanglant triumvirat. Ô comble du délire de la tyrannie! Ô forfait, jusqu'à ce jour inoui! Vouloir asservir de nouveau et plus horriblement que jamais une nation grande et généreuse, qui compte six ans ininterrompus de sacrifices toujours faits sans murmures et jamais calculés: mais les scélérats insensés, avoient donc oublié, dans l'excès de leur rage dominatrice, que vous ne cessâtes un seul instant d'être les représentans de toutes les vertus d'un peuple qui ne jura point en vain de vivre ou de mourir libre.

Ils avoient oublié sans doute que le salut de la patrie tant de fois préservée par vos efforts généreux, devoit être encore une fois votre ouvrage; ils avoient enfin oublié que l'incorruptible Paris et les braves habitans de ses alentours, présentent sans cesse, à la représentation nationale, des milliers de bras toujours prêts à la défendre. Vous dites un seul mot, législateurs, et par l'effet d'un dévouement sans exemple, du chef lieu de la République, nos catalina modernes, rentrent dans le néant d'où ils n'auroient jamais du sortir.

Qu'il est sublime votre réveil, dans la nuit du 9 au 10 thermidor! Le tocsin salutaire que sonna votre invincible énergie, dans cette journée mémorable, fut celui de l'heure dernière de tous ces tyrans. Le souvenir qui en sera consacré dans les annales de la Patrie, sera éternellement l'effroi de tous les conspirateurs présens et à venir, et le gage indestructible de nos droits politiques.

Le midi, méconnoissable dans les jours de la Terreur, se retrouve à peine aujourd'hui. Seulement, législateurs, il commence à se ressentir de l'heureux passage de la France, des horreurs de la mort aux douceurs inappréciables de l'égalité.

A peine sortis de l'état inconcevable d'oppression et de deuil où ils ont été plongés pendant trop longtems, les citoyens composant la société régénérée d'Aix, n'ont rien de plus empressé que de vous faire agréer, Représentans, le juste tribut de leur reconnaissance sans borne, sur la faculté que vous leur avez redonnée de respirer.

Puisque les vertus et les vices, sont venus reprendre leur place naturelle par vos efforts bienfaisants, puisque le jour de la justice et de la vérité luit enfin à tous les français, nous ne souffrirons plus, législateurs, qu'aucun individu prêche une morale plus sévère que les loix,

viennent à notre Raison inutilement. Quelques hommes de boüe, vendus aux triumvirs, ayant sans cesse à la bouche, les mots sacrés de patrie et de vertu, voudroient encore une fois, essayer d'assassiner la liberté publique; inutilement voudroient-ils ressusciter la morale détestable de leurs infames maitres, en s'écriant sans cesse que les droits du peuple sont outragés. Nous scavons, législateurs, que la véritable cause de leurs cris séditieux, n'est rien que l'impuissance où vous les avez réduits de rattraper l'empire qui leur échappe, et la juste crainte du chatiment qui menace leur tête coupable.

Grâces immortelles soient rendues, Représentans, aux principes éternels de justice que vous avez consacrés dans votre sublime adresse au peuple françois. La société régénérée d'Aix, ne suivra jamais d'autre marche que celle que vous venez d'y tracer à tous les républicains françois. Inexorable pour l'immortalité, les yeux sans cesse ouverts sur les manœuvres de l'aristocratie, et de l'intrigue, sur les frippons publics et sur les hommes de l'échaffaud, elle vous jure qu'elle n'aura jamais d'autre boussole que la Représentation nationale, et d'autre cri de ralliement que *Vive la Convention, vive le peuple.*

Elle vous invite, représentans, à poursuivre le cours de vos immortels travaux, à redonner la vie au commerce, aux sciences, à l'instruction publique et surtout à ne pas vous dessaisir de la massue nationale que vous n'avez entièrement exterminés tous les ennemis du peuple françois.

Vive la Convention! Vive la République!

Suivent les signatures de l'adresse à la Convention nationale, le 8 brumaire 3^e année, par les citoyens d'Aix.

Suivent 165 signatures.

l

[*L'huissier de la société populaire de Mont-Mole au citoyen président de la Convention nationale, Mont-Mole, le 12 brumaire an III*] (16)

Citoyen Président,

Tu trouveras cy-joint une adresse de la société populaire de Montmole à la Convention nationale.

Je te prie, en son nom, de la lui communiquer. Elle est jalouse de lui faire connaître les sentimens qui l'animent et dont elle ne se départira jamais.

Dis à la Convention que nous sommes à notre poste pour surveiller les méchants, et que nous l'invitons à rester au sien, jusqu'à ce qu'elle ait consolidé notre bonheur.

Dis lui encore que nous sommes inviolablement attachés à elle, que nous ne connaissons qu'elle, et qu'elle peut nous compter au nombre de ses plus intrépides défenseurs.

Salut, union et fraternité.

Signé, BLONDEAU.

(15) Il manque un mot.

(16) C 328 (2), pl. 1456, p. 29.

[Les membres composant la société populaire de Mont-Mole à la Convention nationale, s.l.n.d.] (17)

Représentans d'un peuple souverain et libre,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie ; grâces immortelles vous soient rendues.

La chute du nouveau tyran avait fait luire dans nos ames l'espoir du bonheur : maintenant il est assuré.

La lecture de votre adresse sublime au peuple français a rallié tous les esprits et électrisé tous les cœurs. Les intrigans ont péri d'effroi, et les scélérats de toutes les espèces ont été anéantis.

Qu'ils viennent ces Robespierriens, ces hommes avides de sang et de carnage qui ne se nourrissent que d'injustices, pour qui la vertu et la probité étaient un crime ? Qu'ils viennent contempler le bonheur et la sérénité dont nous commençons à jouir depuis leur anéantissement. Ils verront si le peuple toujours bon, et dont ils avaient lassé la patience par leurs forfaits prétendus révolutionnaire sera disposé à les soutenir et à courber de nouveau la tête sous leur joug infâme ?

Non, qu'ils n'y prétendent pas ! Ils trouveraient en nous autant de vengeurs de la liberté qu'ils avaient outragée et défigurée, que l'on compte d'habitans dans le plus petit point de la République que nous occupons.

Représentans, tels sont les principes que nous professons, et dont ne dévieront jamais les citoyens qui composent cette société.

Paix à l'homme probe, juste et vertueux.

Mort aux tyrans, haine implacable que dilapidateurs de la fortune publique, et aux buveurs de sang.

République française une et indivisible. Respect et fidélité à la Convention nationale, seul point de ralliement ; et soumission sans bornes à tout ce qui émanera d'elle. Voilà notre profession de foi.

Suivent 33 signatures.

2

a

La société populaire de Landau [Bas-Rhin] annonce qu'elle a ouvert une souscription volontaire dont le produit doit être employé à la construction d'un vaisseau, et qu'une somme de 1 000 liv. est le résultat de cette souscription (18).

[Les membres composant la société populaire régénérée de Landau à la Convention nationale, Landau, le 14 brumaire an III] (19)

Représentans,

Les républicains composant la société populaire de Landau, jaloux de contribuer au bonheur et à la prospérité de la République, ont ouvert une souscription volontaire pour être employée à la construction d'un vaisseau pour combattre nos ennemis, une somme de 1 000 liv. est le résultat de cette souscription. La société a arrêté qu'elle serait envoyée au département du Bas-Rhin, pour être jointe à celles qui pourraient être faites dans les différentes municipalités et sociétés populaires de ce département. Puisse ce faible secours engager tous les vrais amis du bien public à concourir au bonheur général.

Vive la Convention nationale. Vive les bons républicains.

Suivent 51 signatures.

b

Celle de Marseille [Bouches-du-Rhône], dans une adresse énergique, applaudit avec enthousiasme au décret qui ramène les sociétés populaires à leur institution : elle peint ensuite, d'une manière attendrissante, la joie naïve et pure du peuple ; le jour qu'on célébra dans son enceinte, en présence des représentans du peuple Auguis et Serres, la fête de la patrie reconnaissante envers ses défenseurs victorieux ; elle finit par conjurer la Convention nationale de rester à cette hauteur où l'a élevée une énergie qui l'a rendue digne des respects de l'Europe étonnée (20).

[Les citoyens composant la société populaire de Marseille à la Convention nationale, Marseille, le 23 brumaire an III] (21)

Représentans du peuple,

Ces hommes qui s'attachent aux Révolutions comme les oiseaux de proie suivent les armées, et ne demandent de la victoire que les cadavres, après avoir remué le crime jusqu'à la fange, étoient parvenus à obscurcir pendant quelques instants, l'opinion publique ; mais il n'est pas plus facile de l'étouffer qu'il n'est possible d'éteindre cet astre bienfaisant qui voilé quelques fois, n'en réchauffe pas moins la terre.

La Convention nationale en proclamant de nouveau les grands principes de la justice et de la morale, vient d'assurer la stabilité de la République et le bonheur du peuple.

Représentans, il étoit tenu de poser le fanal protecteur à l'entrée du port, le vaisseau de l'état s'en approche à pleines voiles, et son naufrage

(17) C 328 (2), pl. 1456, p. 28.

(18) P.-V., L, 116. Bull., 7 frim. (suppl.).

(19) C 328 (2), pl. 1456, p. 1. J. Fr., n° 792 ; M.U., n° 1357.

(20) P.-V., L, 116. Bull., 6 frim. (suppl.).

(21) C 328 (1), pl. 1456, p. 2. J. Fr., n° 792 ; M.U., n° 1354.